

(N° 153.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 21 MAI 1924

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1924.

(Voir les n°s 4-XX, 213, 222 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 15 mai 1924, et le n° 5-XX du Sénat.)

Présents : MM. DE BAST, président; le baron DE MÉVIUS, FRANÇOIS, LIEBAERT, STRUYE, VAN OVERBERGH et DELANNOY, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Budget qui vous est soumis, constitue l'ensemble du mouvement d'argent en recettes et en dépenses.

Il s'élevait en 1923 à fr. 27,938,546,905-74, montant qui, d'après l'honorable Rapporteur, pouvait paraître effrayant.

Il ajoutait que les recettes et les paiements effectués par l'Administration des Postes, pour compte des chèques postaux, s'élevaient au chiffre impressionnant de 25 milliards.

Que dirait-il, cette année, en présence des recettes et des dépenses pour ordre, s'élevant à 43,584,836,150 francs, dans lesquelles les virements par chèques postaux se chiffrent eux seuls par plus de 40 milliards?

Cette situation atteste lumineusement l'engouement du public en faveur de l'usage des chèques postaux, et nous sommes certains de ne pas nous tromper en affirmant que l'exercice 1925 marquera une nouvelle et considérable avance de cette institution, admirable entre toutes, et dont la gestion ne recueille que des éloges.

Votre Commission, par 6 oui et 1 abstention, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget tel qu'il vous est soumis.

Le Rapporteur,
ÉMILE DELANNOY.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.